



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 27 avril 2011** **à 19h00 en Mairie**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 08/04/2011 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (36): M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, Mme Claude FAVRA, M. Patrice CARRE, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Muriel GIBERT, M. Daniel FLAMME, Mme Anne BELHEUR (jusqu'à la fin des points « ressources humaines », excusé ensuite), M. Pierre FRANCOIS, M. Jean LAURENT (jusqu'à la fin des points « finances », excusé ensuite), M. Claude RYSER, Mme Hélène MOLIERES, Mme Andrée BILLARD, Mme Marie-France BLANCO, M. Jean-Claude MANGIAMELI, M. Marc FONTENAIST, M. Alain MILLOTTE, M. Antoine BOUCHEZ, Mlle Gabrielle FLEURY, M. Michel FARRUGIA, Mme Odile CABANNA, M. Pascal HUREAU, M. Jean-Eric BRANAA, Mme Bénédicte CADORET, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Annaïs HAYWARD, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Catherine ROBINEAU, M. Claude DROUET, Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE, M. Christian BIREBENT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY

Donnant pouvoir (6) :

M. Thierry VIROL à M. Jean-Loup METTON
Mme Nicole GIBERT à Mme Marie-France BLANCO
Mme Marguerite KIM à Mme Andrée BILLARD
M. Jean-Philippe AILHAUD à M. Patrice CARRE
Mme Carole HIRIGOYEN à Mme Claude FAVRA
M. Wilfrid VINCENT à M. Christian BIREBENT

Absent (1) : Mme Denise PATRICOT

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme CLERC, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme CAPDEQUI PEYRANERE.

Cabinet du Maire : Mme LIOTARD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme HAYWARD** est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 mars 2011 : ADOPTE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE, VOTE CONTRE DE M ; BRANAA.

Mme LASSERRE fait lecture d'une lettre adressée par M. VINCENT sur le compte rendu de la séance du 16 mars et dans laquelle il rappelle la question qu'il avait posée : « de quel droit, le candidat que vous êtes à l'élection cantonale, s'est-il servi des moyens municipaux, et notamment de la police municipale, pour intimider et menacer d'autres candidats à cette même élection en leur reprochant un affichage que vous prétendez illégal et alors même que vous vous êtes livré à ce même type d'affichage ? ».

Le Maire répond que M. VINCENT n'a pu être intimidé et menacé par la personne qui lui a remis le pli.

Mme LASSERRE précise que c'est la procédure qui est une menace.

M. BRANAA indique avoir adressé un courrier relatif au compte rendu, dont il n'a reçu réponse.

Le Maire lui répond qu'une réponse lui sera faite.

Mme ROBINEAU demande que soient corrigés ses propos et indiqué que le coût d'un élève de l'enseignement public a été augmenté par l'ajout dans le calcul du coût des classes transplantées. Quant à l'abri bus situé face au Monoprix elle ne le trouvait pas dangereux mais trop petit.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale

DC 2011-43 Action en justice devant le Conseil d'Etat confiée à la SCP BARRADUC DUHAMEL – affaire ville de Montrouge c/ Association Mon Montrouge (recours contre le Permis de Construire 1 rue A Duval/22 rue L. Rolland)

DC 2011-66 Action en justice confiée à Me PONCHELET - recours société ORANGE France contre le refus de déclaration préalable 1 rue Louis Rolland

DC 2011-83 Défense des intérêts de la ville confiée à Maître CANU-BERNARD à la suite d'une divulgation publique d'allégations diffamatoires

DC 2011-77 Convention tripartite pour l'occupation à titre temporaire du marché de la Marne par l'association AMAP

Marchés publics - contrats de prestations

DC 2010-3124 Contrat de maîtrise d'œuvre du déplacement des circulations verticales du parking public de la place Emile Cresp confié au bureau d'études SCOP TEC.CO (18300€ HT)

DC 2011-49 Marché de livraison de repas en liaison froide - avenant n°2 ayant pour objet la fourniture et livraison de plateaux repas spécifiques aux allergies alimentaires scolaires

DC 2011-52 Marché de fourniture de denrées alimentaires - avenant n°1 au lot 2 'Fruits et Légumes' (suppression de la remise de 12% consentie sur les achats)

DC 2011-63 Contrat de maintenance du système vidéo d'aide à la surveillance des baigneurs mis en place à l'Aquapol (9450€ HT annuel)

DC 2011-64 Contrat passé avec la société IPL pour le contrôle de l'eau des bassins et de l'air ambiant (2796€ HT annuel)

DC 2011-73 Travaux d'aménagement scénographique - 56ème salon de Montrouge confiés à TSA pour un montant de 100 913€ HT.

DC 2011-48 Attribution du marché mise en culture de suspensions et jardinières à la société LOIRE VEGECOM pour un montant annuel de 20 000€ HT.

DC 2011-65 Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux correctifs sur les installations de chauffage-rafraîchissement du centre administratif et de la médiathèque confié au bureau d'étude GBATECH pour 31500€ TTC.

DC 2011-55 Marché de coordination SPS pour les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture confié à la société DEKRA CONSEIL HSE pour 1760€ HT + 80€ HT par option.

DC 2011-87 Contrat d'étude et de conseil pour la renégociation du contrat 'tous risques expositions' signé avec le cabinet PROTECTAS pour 750€ HT.

Urbanisme

DC 2011-53 Convention d'occupation précaire au profit de la ville pour le bien sis 51 avenue Jean Jaurès (1200€ par mois)

DC 2011-71 Prémption d'un logement, d'un atelier d'artiste et d'un jardin sis 77 avenue de la République (351 000€)

DC 2011-86 Annulation de la décision de prémption du bien sis 77 avenue de la République en raison de la non concordance entre le montant de la DIA et l'estimation des domaines.

Manifestations - Spectacles

DC 2011-19 Acceptation d'un contrat de cession avec l'association ARTE&ARTE concernant l'exposition 'MINIARTEXTIL (14 000€)

DC 2011-21 Acceptation d'un contrat de prestation avec Sortie de Secours Théâtre dans le cadre de la fête de l'Épiphanie (3165€ TTC)

DC 2011-39 Acceptation d'un contrat établi avec Mme HAUCHARD Sabine – éveil musical à la crèche Anne de Gaulle (120€ TTC)

DC 2011-44 Acceptation d'un contrat d'achat du spectacle : Lettera amorosa - oeuvres croisées de Mireille Sorgue et François Solesmes (1300€ TTC)

DC 2011-50 Acceptation d'un contrat avec Mme HAUCHARD SABINE – éveil musical au jardin d'enfants Boileau (90€ TTC)

DC 2011-54 Acceptation d'un contrat sur spectacle : concert Piers Faccini (3693€ TTC)

DC 2011-56 Acceptation d'un contrat avec la société NOTE PROD pour la diffusion du spectacle 'Duel' (7385€ TTC)

DC 2011-57 Acceptation d'un contrat avec l'association PROD'EVEN pour le concert des professeurs du conservatoire

DC 2011-61 Acceptation d'un contrat sur spectacle avec la Compagnie Escargot Ma Non Troppo pour le spectacle : IN CASO DE AMORE... (850€ TTC)

DC 2011-68 Acceptation d'une convention pour un cycle de visites-conférences du Salon d'art contemporain (85€ par visite et 510€ de préparation)

DC 2011-72 Contrat avec la société AMBIPROD pour le spectacle '1984' (7147€)

DC 2011-75 Acceptation d'un contrat établi avec l'association Claire de Lune (440€ TTC)

DC 2011-84 Acceptation d'un contrat pour la projection du film 'le journal d'une femme de chambre' (696,30€ TTC)

DC 2011-85 Acceptation d'un contrat avec l'association BOUGA BOSS pour l'organisation d'un podium de musiques actuelles, dans le cadre de la fête de la musique (7000€ TTC)

DC 2011-96 Acceptation d'une convention de partenariat avec la maîtrise des Hauts de Seine

DC 2011-97 Acceptation d'une convention de partenariat avec l'association compagnie instant même pour le spectacle « Marie Curie, une femme au service de la science » (2980€TTC)

M. MOULY demande des précisions sur la décision 2011-83.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une action en justice contre X avec constitution de partie civile à la suite d'une divulgation publique, sur un site internet en accès libre, d'allégations diffamatoires en ce qu'elles constituent l'imputation de faits précis portant atteinte à l'honneur et à la considération d'un citoyen chargé d'un mandat public à raison de ses fonctions et de ses qualités.

M. MOULY demande si cette procédure a abouti.

Le Maire répond que la procédure est trop récente.

Mme DE PABLO demande pourquoi la procédure (décision 2011-43) continue en conseil d'Etat alors que le permis attaqué a été retiré et un nouveau déposé. Il lui semble inutile de continuer à dépenser des deniers publics.

Le Maire répond que de fait un nouveau permis a été déposé, mais celui qui était attaqué était, selon la ville, valable. L'ancien permis existe toujours et ce jusqu'au terme de la procédure.

FINANCES

1 - Subventions de fonctionnement 2011 - attributions complémentaires

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-22

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local des projets et des activités menés par les établissements publics et les associations, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

Le Centre d'Action Sociale de Montrouge (subvention complémentaire d'équilibre) : 50 000 €

La Compagnie les Globe-trottoirs : 508 €

Le Théâtre de l'Horizon : 508 €

L'Orchestre d'Harmonie de Montrouge (participation aux frais du concert du 29 avril 2011 à l'Espace Michel Colucci) : 1 000 €

soit un total de : 52016 €

Je vous propose également d'inscrire une subvention exceptionnelle de 7050€ (15 centimes par habitant), au profit de l'association Action contre la faim qui apporte son aide aux populations de la Côte d'Ivoire qui ont fui les combats et se sont réfugiées dans des sites comme ceux de la mission catholique.

Mme LASSERRE demande quels sont les critères qui président à l'attribution des subventions d'une façon générale : est-ce bien la valeur des projets et leur contribution au bien public, car la propagande cantonale du Maire pour le second tour laissait sous-entendre qu'en cas d'élection d'un autre candidat que lui, au Conseil Général, la ville pourrait se voir privée de toute subvention.

Le Maire répond qu'il s'agit de l'attribution par la ville de subvention aux associations et non de subventions versées par le département. Il précise que les subventions sont généralement attribuées à hauteur des demandes des associations, voir réévaluées en fonction de l'inflation. Le Maire ajoute que les subventions sont essentiellement attribuées à des associations locales.

M. BRANAA rappelle que l'association Ever'Est s'est vu refuser une subvention, ce qui contredit les propos du Maire, refus signé par M. HUREAU.

M. HUREAU précise qu'il ne s'agissait pas d'une demande de subvention en tant que tel mais de faire, avant la semaine européenne 2010, des propositions d'animations en parallèle du programme prévu par la ville et qui ne pouvaient donc être acceptées.

Adopté à l'unanimité
Abstention de M. BRANAA

2 - Budget primitif 2011 du service annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-23

Nous allons procéder en cette séance à l'examen du budget primitif 2011 du service de l'assainissement.

LES DEPENSES

Section de fonctionnement : les prévisions de dépenses réelles courantes sont en très nette baisse par rapport au BP 2010.

Comme en 2010 et en 2009, les frais financiers sont de nouveau inscrits en baisse, du fait de la baisse des taux consécutive à la crise financière, qui s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2010 pour atteindre des niveaux historiques. Parallèlement, les dépenses de fonctionnement courant connaissent aussi une baisse significative, avec l'inscription de

seulement 32 550 € pour l'entretien des installations (curages, inspections TV), contre 82 550 € en 2010.

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce Budget Primitif s'élèvent ainsi à 131 632,42 € (contre 240 561,76 € en 2010).

Section d'investissement : les crédits inscrits pour les travaux d'assainissement sont de nouveau en baisse en 2011, alors que ceux-ci avaient déjà considérablement chuté l'année dernière par rapport à 2009 (33 000 € en 2011, contre 63 000 € en 2010 et 1 873 000 € en 2009).

Nous achevons en effet la dernière tranche de notre programme de réhabilitation du réseau d'assainissement. Le marché correspondant à ces travaux avait été passé fin 2009, et nous reportons chaque année le solde des crédits correspondants sur l'exercice suivant, sans qu'il y ait nécessité d'en prévoir de nouveaux. Ceux-ci feront donc l'objet d'une reprise sur 2011 par le biais des reports de crédits, à l'occasion du BS 2011, pour un montant d'environ 850 000 €.

L'amortissement en capital de la dette est par contre en légère hausse, avec 381 519 € en 2011, contre 366 788 € en 2010. Nous démarrons en effet sur 2011 l'amortissement d'un prêt sans intérêt contracté auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement de la dernière tranche des travaux d'assainissement, d'un montant total de 220 956 €. Plusieurs emprunts auprès de l'Agence de l'Eau arrivent toutefois à échéance dans le courant de l'année : le montant de l'amortissement de la dette devrait donc retrouver dès 2012 un volume comparable à celui de 2010.

Par ailleurs, une inscription exceptionnelle de 1 000 000 € a été ajoutée au budget 2011, afin de constater la comptabilisation du remboursement d'un emprunt d'équilibre mobilisé brièvement fin décembre 2010/début janvier 2011. Nous avons en effet eu recours à notre contrat revolving auprès de la Société Générale, à hauteur de 1 000 000 €, pour assurer l'équilibre de la clôture budgétaire, dans l'attente de la perception effective des subventions d'investissement octroyées par l'Agence de l'Eau. Ce mouvement n'a duré que quelques jours, afin de faire la transition entre les exercices 2010 et 2011, et est donc assimilé à une opération de trésorerie. De ce fait, il n'entre pas en compte dans l'équilibre réel du budget, et n'a généré que des frais mineurs en termes d'intérêts.

En tenant compte de ce mouvement, les dépenses réelles d'investissement de ce Budget Primitif s'élèvent à 1 414 519 €.

LES RECETTES

Section de fonctionnement : En totalisant les recettes de la redevance et de la contribution communale au titre des eaux pluviales, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 410 000 €. Ce chiffre est en retrait par rapport à l'année dernière (445 000 € au total en 2010), car la participation communale se trouve ramenée à 110 000 €, contre 145 000 € l'an passé. Cette participation est en effet proportionnelle aux dépenses de fonctionnement prévues au titre de l'année en cours, soit 30% des crédits inscrits pour les dépenses courantes, les intérêts de la dette et les amortissements cumulés. Par ailleurs, nous n'avons pas augmenté la redevance d'assainissement, qui est maintenue à 0,1200 cts/m³. La ville de Montrouge figure toujours parmi les moins chères des Villes des Hauts-de-Seine adhérentes au Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Section d'investissement : Le montant du Fonds de compensation de la TVA est en très nette hausse par rapport à 2010, puisqu'il s'élève pour 2011 à 170 000 € (contre 15 000 € au BP 2010). L'exercice 2009 a en effet été une année creuse sur le plan de l'investissement, compte tenu du lancement tardif cette année là de la dernière tranche du programme d'investissement. Celle-ci ayant commencé à être exécutée durant l'exercice 2010, nous recommençons donc à percevoir un montant de FCTVA conséquent, même si celui-ci reste inférieur à ceux budgétés les années précédentes (aux alentours de 250 000 € en 2008 et 2009). Je vous rappelle que, suite à notre adhésion au plan de relance de l'économie lancé par l'Etat en 2009, le FCTVA est depuis l'année dernière calculé sur le volume des investissements réalisés durant l'exercice en cours, et non plus sur l'exercice précédent. Compte tenu de l'achèvement proche de notre programme d'investissement, son montant est amené à décroître, voire à chuter brutalement d'ici un ou deux ans. Si nos dépenses

d'investissement vont logiquement décroître, nous devrions en parallèle assister à une hausse progressive de nos dépenses de fonctionnement pour l'entretien du réseau. Une fois comptabilisé l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget, soit 966 151,42 €, Les recettes réelles d'investissement de ce Budget Primitif s'élèvent à 1 136 151,42 €.

LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS D'ORDRE

Les amortissements des immobilisations corporelles atteignent 218 719,00 €, tandis que ceux des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (subventions d'investissement que la Ville étale par mouvements d'ordre) diminuent et passent de 374 007 € en 2010 à 336 676 en 2011.

1 000 000 € sont inscrits en recettes et en dépenses d'investissement, afin de solder le compte ayant servi au tirage de notre emprunt d'équilibre fin 2010, après remboursement de ce dernier.

Enfin, 68 395 € sont également inscrits en recettes et en dépenses d'investissement, en prévision de la régularisation d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés de travaux.

AU TOTAL

En ajoutant les opérations d'ordre en fonctionnement et en investissement, le total du budget 2011 s'élève à :

- 746 676,00 € en section de fonctionnement
- 2 819 590,00 € en section d'investissement.

Le virement dégagé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 396 324,58 €.

Je vous demande : d'approuver le budget d'assainissement pour 2011 arrêté en recettes et en dépenses à :

- 746 676,00 € en section de fonctionnement
- 2 819 590,00 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	32 550,00	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
66	Charges financières	99 082,42	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
023	Virement à la section d'investissement	396 324,58	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	218 719,00	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	746 676,00	

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	410 000,00	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	336 676,00	ADOPTE A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE

	Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	746 676,00	
--	---	-------------------	--

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilés	1 381 519,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
23	Immobilisations en cours	30 000,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	336 676,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
041	Opérations patrimoniales	1 068 395,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 819 590,00	

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 000,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
16	Emprunts et dettes assimilées	966 151,42	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
021	Virement de la section de fonctionnement	396 324,58	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	218 719,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
041	Opérations patrimoniales	1 068 395,00	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 819 590,00	

3 - Budget primitif 2011

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-24

Chaque élu est destinataire du rapport de présentation de Monsieur le Maire qui peut se résumer ainsi :

Après l'examen, mi-mars, du Débat sur les Orientations Budgétaires, voici venu le moment du vote du budget proprement dit. Les chiffres communiqués par les services des impôts confirment la logique que nous avons appliquée lors du calcul de nos anticipations budgétaires, et sont donc proches de nos estimations, avec toutefois une progression de nos bases fiscales légèrement supérieure à nos attentes. Hormis cet écart positif sur nos recettes fiscales (qui, comme nous le verrons, engendre mécaniquement une augmentation de nos dépenses par le biais du FNGIR), le présent projet de budget est donc globalement conforme à nos Orientations Budgétaires.

1. ANALYSE DES MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget 2011 s'équilibre à hauteur de 107 304 K€ en dépenses et en recettes, contre 100 110 K€ au BP 2010. Cette augmentation en volume est due aux effets de la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales, qui génère, des recettes supplémentaires en section de fonctionnement, reprises pour partie par un reversement en dépenses (ligne FNGIR).

1.1 Les produits réels de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement de ce projet de budget s'élève à 76 881 K€, ce montant doit toutefois être corrigé à hauteur de notre participation au FNGIR, mécanisme neutralisant l'excédent de gains généré par la réforme de la fiscalité locale. A périmètre constant, ces recettes s'élèveraient à 68 052 K€, ce qui représente tout de même une hausse de 4,58% par rapport aux recettes prévues au titre de 2010. Ce résultat est essentiellement dû à la bonne performance de nos produits d'exploitation du domaine et à nos droits de mutation.

Les produits des services et du domaine :

Ce chapitre est constitué des paiements effectués par les usagers pour les différents services reçus. Son volume connaît une augmentation marquée depuis 2008 grâce au succès de nos équipements, et notamment de l'Aquapol, comme nous l'avons déjà souligné l'an passé. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté nos tarifs en 2010. En 2011, ceux-ci n'augmentent qu'à hauteur de 1,5%, ce qui est bien inférieur à la hausse de produit anticipé pour cette même année.

Cette hausse est principalement localisée sur les services sociaux. D'une part, les inscriptions de recettes des crèches et jardins d'enfants se sont révélées en 2010 très inférieures aux réalisations. Il est en effet difficile de faire des prévisions exactes dans ce domaine, puisque les montants facturés varient en fonction des revenus des familles. Tout en privilégiant la prudence, il apparaît logique de corriger notre prévision pour la rapprocher au maximum de la réalité. Par ailleurs, nous anticipons une hausse des produits générés par le service de soins à domicile, conséquence de l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service.

La fiscalité :

Les sommes inscrites au présent budget au titre de la fiscalité correspondent aux produits qui nous ont été notifiés par l'Etat, sans augmentation du taux communal voté en 2010, mais après transfert de fiscalité départementale et ajustements prévus en loi de finances.

Au total, le produit de fiscalité que nous pouvons inscrire est légèrement supérieur à nos prévisions du DOB, puisqu'il s'élève à 44 148 K€, contre une estimation initiale de 43 570 €. Les taxes ménages (TH, TFNB et TFB), rapporteraient ainsi 22 571 K€, contre une prévision de 22 230 K€, notamment grâce à une évolution favorable de nos bases de foncier bâti (en hausse de +4.85%).

Si les montants de la TASCOT (178 K€) et de l'IFER (31 K€) demeurent inchangés, les produits prévisionnels des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale, qui remplacent donc la Taxe Professionnelle, ont été affinés. Nous toucherions donc 4 923 K€ au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises, tandis que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises rapporterait 8 825 K€. Il convient toutefois d'observer que ce dernier montant, malgré sa notification officielle, demeure des plus incertains, puisque les éléments nécessaires à son calcul sont encore en cours de collecte par les services de l'Etat. Il sera donc vraisemblablement amené à varier de façon importante en cours d'année, et nécessitera d'être réajusté ultérieurement.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour sa part, est calculée sur les mêmes bases que celles servant d'assiette à la Taxe sur le Foncier Bâti. Nous avons vu

précédemment que ces bases étaient en augmentation, conformément aux notifications C'est pourquoi le produit que nous inscrivons au titre de la TEOM est lui aussi en progression puisqu'il s'élève à 3 041 K€, contre une prévision de 2 949 K€.

Notons que cette augmentation des recettes fiscales se traduit en contrepartie par une hausse de notre participation au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources). C'est ainsi que notre participation au FNGIR passerait à 8 829 K€, là où nous avons déduit une somme de 8 607 K€ sur la base de nos précédentes estimations de recettes fiscales. Le ratio entre les produits notifiés et le niveau du FNGIR reste néanmoins positif, et nous permet d'inscrire environ 350 K€ de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du DOB. Au final, le poste « Contributions directes », TEOM incluse, une fois corrigé du reversement au FNGIR, est en augmentation de 2,41% par rapport à 2010.

Les autres recettes fiscales (Droits de Mutation, Taxe sur l'électricité, Droits de Stationnement, Taxe de Séjour), ne connaissent pas de variations par rapport aux anticipations du DOB.

Les dotations et participations :

Nous avons anticipé une hausse par rapport à 2010, du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement du fait de la restitution dans son enveloppe du prélèvement France Télécom, pour un montant d'environ 1 200 000 €. Cette somme nous est définitivement acquise, et sera intégrée tous les ans dans l'assiette de notre DGF. Il compense fort heureusement la minoration des autres postes de la DGF (dotation de garantie en particulier, qui représente environ 17% de notre DGF, en baisse de 6%), ainsi que le prélèvement de la TASCOM pour 170 K€. Notons toutefois qu'un prélèvement de 636 K€, correspondant aux bases France Télécom récupérées en 2010, nous est appliqué en contrepartie par le biais du FNGIR.

Au total, le montant de DGF notifié s'élève à 17 157 K€, cela représenterait une évolution de +5,80% par rapport au produit perçu en 2010 (soit 16 216 K€). En revanche, si l'on ne tient pas compte du reversement France Télécom, ni du prélèvement TASCOM, afin de raisonner à périmètre constant, notre DGF pour 2011 s'élèverait à seulement à 16 120 K€, ce qui représente alors un recul de l'ordre de -0,6%.

Les autres dotations ne connaissent pas d'évolutions significatives par rapport aux prévisions du DOB.

Autres produits de fonctionnement :

Cette ligne regroupe plusieurs chapitres, incluant quelques remboursements sur rémunérations du personnel, le reversement des intérêts de la dette récupérable par la CCCM, ainsi que les éventuelles recettes exceptionnelles. Il convient de signaler l'inscription d'une recette exceptionnelle de 350 K€ sur 2011, correspondant au produit du legs en numéraire fait à la ville par Madame Denise Putois (legs comprenant également un appartement dans l'Yonne, dont le produit de la revente a également été budgété, ainsi que des sculptures de son mari, M. Paul Putois de Hoon).

1.2 Les charges réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de ce projet de budget s'élèvent à 71 490 K€. Ce cumul intègre notamment le reversement de la ville au FNGIR pour 8 829 K€. Si l'on fait abstraction de cette charge nouvelle, les dépenses de fonctionnement pour 2011 se trouvent ramenées à 62 661 K€, contre 60 690 K€ en 2010 et 60 141 K€ en 2009. L'essentiel de cette hausse se concentre sur les charges de personnel, et sur les subventions et participations.

Les charges de personnel :

Le chapitre des frais de personnel augmente habituellement chaque année de l'ordre de 1 000 K€ à 1,5K€, ne serait-ce que par la hausse automatique des rémunérations des

personnels (Glissement Vieillesse Technicité). L'année 2010 avait été marquée par une évolution plus modeste de ces frais, dans la mesure où aucune nouvelle structure n'a été mise en service au cours de cet exercice. Nous anticipons toutefois pour 2011 de nouveaux recrutements, notamment pour le fonctionnement du pôle santé (SSIAD), qui justifient une augmentation dans la fourchette haute.

Les charges à caractère général :

Comme chaque année, les services se sont employés à modérer leurs demandes de crédits de fonctionnement, qui ont été ensuite examinées au niveau le plus fin. Cet exercice indispensable nous confronte toutefois à un seuil que nous ne pouvons outrepasser, aussi proche que possible de la réalité du coût de fonctionnement de nos services et équipements, sans que ceux-ci soient menacés d'une perte d'efficacité ou de qualité. Au terme de cet arbitrage, le volume des charges générales s'avère donc en hausse en 2011, après avoir légèrement décliné en 2010. Il convient de souligner que l'exercice 2011 intègre l'organisation de la biennale du salon européen des jeunes créateurs, qui représente à elle seule une charge de près de 180 K€ supplémentaires. Pour le reste, nous devons bien entendu anticiper la hausse de certaines charges, notamment l'alimentation pour les cantines scolaires, ou la nouvelle DSP pour l'exploitation de la crèche 106 rue Aristide Briand.

Certaines charges sont en baisse, parmi lesquelles on retrouve :

- les fluides (électricité/eau/gaz), en baisse de 28 K€. Cette évolution peut sembler contradictoire avec la conjoncture économique, mais il faut se rappeler que nous avons augmenté ces crédits de façon conséquente en 2009 et 2010. Nous nous sommes basés au plus près des réalisations pour estimer notre prévision, sachant que l'Aquapol a connu en 2010 sa première année d'activité complète, et que l'enveloppe prévue l'an passé s'est avérée surévaluée. Nous continuons à surveiller de près ce poste très sensible, et il est possible que des ajustements lui soient apportés en cours d'année, en fonction de ses fluctuations liées aux soubresauts des marchés ;
- les vêtements de travail, en baisse de 9 K€ ;
- les frais d'études et de recherche, en baisse de 62 K€ ;
- les honoraires, en baisse de 15 K€ ;
- les annonces et insertions, en baisse de 49 K€ ;
- les frais d'affranchissement et de télécommunication en baisse de 45 K€,
- les frais de formation, -20 K€ ;

En ce qui concerne les frais en hausse, on notera :

- les contrats de prestations de services avec les entreprises, en hausse de 67 K€ (12 K€ pour l'éco pâturage à Villelouvre, et 52 K€ supplémentaires sur la provision pour la future DSP pour l'exploitation de la crèche 106 rue A. Briand, dont le contrat d'exploitation avec la Maison Bleue s'achève fin août 2011 ;
- Les services divers (+129 K€, il s'agit essentiellement de l'impact de l'organisation du salon européen, qui représente à lui seul près de 100 K€ sur ce poste) ;
- les frais d'assurance (+67 K€, ces dépenses varient en effet fortement d'une année sur l'autre en fonction des chantiers en cours, dont il faut assurer la couverture des risques) ;
- Les catalogues et imprimés (+21 K€, en lien là encore avec le salon européen, dont il faut assurer l'impression du catalogue et des diverses affiches et tracts) ;
- Les concours et cotisation (+16 K€, avec l'abonnement au syndicat Paris Métropole, et l'augmentation de certaines cotisations, notamment au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité) ;
- Les frais de gardiennage (+15 K€) ;
- les fournitures diverses (+66 K€), on notera toutefois que cette enveloppe avait baissé de près de 73 K€ entre 2009 et 2010, et que le total prévu pour 2011 reste inférieur à ce qui avait été budgété au titre de 2009 ;
- l'alimentation +139 K€, conséquence de la hausse des effectifs scolaires,

- les crédits pour les fêtes et cérémonies (+12 K€).

Les autres charges de gestion courante (contingents et participations) :

Ce chapitre est en nette augmentation par rapport aux exercices 2010 et 2009. On y recense en effet la dotation de fonctionnement à la brigade des sapeurs pompiers de Paris (au prorata des dépenses de fonctionnement effectuées par cet établissement), en hausse de 70 K€, la subvention au CCAS (qui passe de 700 à 760 K€), mais aussi l'ensemble des subventions aux associations, reconduites pour leur part avec une actualisation de 1,5%. La forte hausse de ce poste (+169 K€) résulte toutefois de l'augmentation de notre participation aux écoles privées sous contrats d'association avec l'Etat. Seule la participation de la ville au budget d'assainissement, proportionnelle aux dépenses de fonctionnement prévues sur ce budget, est en baisse de 35 K€.

Les atténuations de recettes :

Ce chapitre était jusqu'à présent constitué des reversements de TEOM à la CCCM., avec pour principe le remboursement à l'euro près du coût du traitement des ordures ménagères (évalué à 1 900 K€ pour 2011, contre 1 870 K€ en 2010). A partir de 2011, il intègre la participation de la ville au FNGIR, comme nous l'avons explicité à l'occasion du DOB, qui n'est autre qu'un reversement de recettes fiscales destiné à la péréquation entre les communes des effets de la réforme fiscale. Son montant est important, puisqu'il s'élève à minima, selon les premières notifications, à 8 829 K€. Cette somme est toutefois proportionnelle aux gains supplémentaires générés pour notre ville par la réforme de la fiscalité, elle vient donc aussi neutraliser l'effet d'aubaine engendré par cette même réforme sur notre territoire. Des éléments importants nécessaires à son calcul (comme le montant exact du produit de CVAE) sont toutefois encore inconnus à ce jour, c'est pourquoi cette somme sera susceptible de varier de façon importante d'ici à la fin de l'année.

Les charges financières :

Comme en 2010 et en 2009, les frais financiers sont de nouveau inscrits en baisse, du fait de la chute des taux consécutive à la crise financière, qui s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2010 pour atteindre des niveaux historiques. Cette chute a vraisemblablement atteint son niveau le plus bas, mais il est peu vraisemblable que l'on assiste à un renchérissement notable de la dette avant au moins la fin de l'exercice en cours.

Les charges exceptionnelles :

Il s'agit de quelques subventions exceptionnelles (AMAED, promotion sportive aux scolaires...), de provisions pour d'éventuelles écritures comptables à la demande du trésorier (annulations sur exercices antérieurs), ainsi que des bourses et prix (bacheliers, 'nouvelle fantastique', salon de Montrouge). L'augmentation de ce chapitre est localisée sur les récompenses aux bacheliers, dont nous avons augmenté substantiellement la provision compte tenu du succès de ce dispositif et des bons résultats des jeunes Montrougiens.

2. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Avec 6 484 K€, notre épargne de gestion se maintient à un niveau satisfaisant, et s'améliore même par rapport aux prévisions du budget 2010 (5 709 K€), notamment grâce à la bonne progression de nos produits des services et du domaine, et à l'enregistrement en recettes exceptionnelles de la succession Putois pour 350 K€. En ce qui concerne 2009, il faut se souvenir que cet exercice a été marqué par l'inscription d'une recette exceptionnelle liée à la clôture de la ZAC Messier, à hauteur de 2 409 K€. Déduit du solde exceptionnel de l'année considérée, le niveau de l'épargne de gestion sur 2009 s'élèverait en fait à 4 904 K€. Ceci confirme la bonne évolution de nos marges, suite aux efforts que nous avons faits pour limiter l'inflation de nos coûts de fonctionnement.

L'épargne brute s'obtient en déduisant les charges financières de l'épargne de gestion. On constate que son niveau augmente également sur 2011, grâce à la baisse des intérêts de la dette, déjà signalée plus haut.

L'épargne nette, enfin, est l'épargne disponible pour autofinancer une part des investissements. Elle est obtenue en retranchant la dette en capital de l'épargne brute. Comme on peut le constater, celle-ci est en augmentation de plus de 1 300 K€ par rapport à 2010, et atteint même un niveau supérieur à celui de 2009, obtenu pourtant grâce à l'intégration de la recette du solde de la ZAC Messier. Ce bon résultat nous permet de diminuer à due proportion l'inscription d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

3. L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

3.1. Mouvements immobiliers :

Le solde prévisionnel des mouvements immobiliers s'élève à seulement -636 K€, contre -2 117 K€ au BP 2010 et -2 595 K€ au BP 2009. Celui-ci est donc nettement moins déficitaire que sur les exercices précédents, et pèse d'autant moins sur le financement de nos dépenses d'équipement.

3.2 Les recettes d'investissement

Nos recettes d'investissement (hors dette et immobilier) sont encore une fois en nette baisse. Celles-ci s'élèvent en effet à 4 371 K€, contre 5 060 K€ en 2010 et 8 503 K€ en 2009. Elles sont en effet impactées par la chute des produits de nos taxes d'urbanisme (versements au titre du Plafond Légal de Densité et Taxe Locale d'Équipement, dont le produit total attendu – 1 314 K€ – est inférieur de près de 1 000 K€ à ce qui avait été inscrit au BP 2010, soit 2 519 K€). Ces recettes sont proportionnelles au nombre de permis de construire déposés sur la ville de Montrouge, et reflètent donc la dégradation du secteur immobilier entre 2008 et 2009, dans la mesure où elles sont perçues entre un et deux ans suivant la date de dépôt des permis. Nous pouvons donc espérer que ces recettes retrouvent un volume normal en 2012, puisque le marché de l'immobilier a connu un fort rebond courant 2010.

Seul le produit du FCTVA est attendu en hausse de près de 400 K€ par rapport à 2010 (2 200 K€ inscrits en 2011, contre 1 800 K€ en 2010), grâce à la perception des premières compensations de TVA sur les travaux d'aménagement et de construction du Centre Culturel et des Congrès. Cette augmentation est toutefois insuffisante pour compenser les pertes de produits liées aux taxes d'urbanisme, ce qui valide d'autant plus les efforts que nous avons entrepris pour augmenter nos marges de fonctionnement. C'est en effet la très bonne tenue de notre section de fonctionnement, avec une épargne nette d'un fort niveau, qui nous permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la continuation de notre programme d'investissement.

3.3 Les dépenses d'investissement et le bouclage du financement

Les dépenses d'équipement brut, c'est-à-dire hors dette et immobilier, atteignent 19 295 K€, contre 21 164 K€ au BP 2010 et 21 025 K€ au BP 2009. Il convient toutefois de souligner que l'exercice 2011 n'est plus impacté par la participation de la ville aux travaux du métro, qui avait nécessité l'inscription de 1 900 K€ au BP 2010. Une fois cette charge neutralisée sur 2010, on constate que l'enveloppe prévue au budget primitif 2011 se situe à un niveau très similaire à celui des deux exercices précédents, voire identique à celui de 2010, et très supérieur à la moyenne observée entre 2006 et 2008 (de 16 à 17 M€).

Une fois intégrées les recettes de financement de l'investissement (autofinancement dégagé par le solde de la section de fonctionnement, subventions, recettes propres) et les dépenses, le niveau d'emprunt nécessaire pour compléter le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 12 611 K€ contre 16 639 K€ au BP 2010 et 14 776 K€ au BP 2009. Le volume d'emprunt est donc en baisse sur 2011, et ce sans diminution de notre

effort d'investissement. Ceci démontre qu'il est encore possible de dégager des marges de manœuvres, tout en maintenant une faible pression fiscale, dans un contexte économique pourtant tendu et incertain. Nous veillerons à maintenir notre endettement à un niveau raisonnable au cours des exercices à venir, jusqu'à la réalisation complète de notre cycle d'investissement.

Les grandes lignes des dépenses d'équipement inscrites au BP 2011. Celles-ci vous sont présentées par grandes masses et par fonctions (affectation des crédits par secteurs d'activités) :

ACTIONS	PRINCIPALES DEMANDES	B.P. 2011	
ADMINISTRATION GENERALE	Réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux	200 000,00	528 845,00
	Insertions des annonces pour les marchés publics	45 000,00	
	Renouvellement de logiciels, de licences (Civitas Full web, gestion des marchés, microsoft, antivirus...)	153 300,00	
	Matériels de communications et petit matériel informatique (téléphones, imprimantes, ordinateurs...)	112 700,00	
	Mobiliers pour divers services administratifs	17 845,00	
DIVERS BATIMENTS	Travaux bâtiment de stockage espaces verts et voirie	22 500,00	657 050,00
	Travaux de réfection réseau eau glacé Centre Administratif	345 000,00	
	Travaux Hôtel de Ville (réfection peinture et carrelage sanitaire, réfection peinture escalier, lustres)	34 450,00	
	travaux de modernisation ascenseurs (3ème tranche) divers bâtiments communaux	125 000,00	
	Provisions pour marché de chaufferie (P3 + P3 obligatoire)	130 100,00	
ATELIERS	Acquisition de ballons électriques, digicodes, appareils portatifs, vitrines + prestations de thermolaquage	29 490,00	29 490,00
GARAGE PAUL BERT	Etude réhabilitation garage et mini déchèterie	150 000,00	210 000,00
	Travaux d'amélioration locaux du personnel	60 000,00	
CIMETIERE	Mise en sécurité des fontis et carrières	140 000,00	140 000,00
POLICE	Matériel radio et surveillance, travaux circuit de vidéosurveillance	21 000,00	21 000,00
ECOLES MATERNELLES	Acquisition matériel de buanderie	25 000,00	165 000,00
	Fourniture et pose complexe brise soleil maternelle Haut Mesnil	40 000,00	
	Travaux de revêtement de sols classes maternelle Buffalo	26 000,00	
	Remplacement ensembles menuisés maternelle Arnoux	25 000,00	

	Réfection salle activités maternelle Rabelais	49 000,00	
ECOLES PRIMAIRES	Matériels informatique (ordinateurs, imprimante...) et projet informatique scolaire pour Renaudel	60 000,00	667 300,00
	Honoraires études pour travaux passage en liaison froide et agrandissement réfectoire Buffalo	50 000,00	
	réfection corniches béton Primaire Queneau	38 300,00	
	Travaux de confortation des carrières - Primaire Renaudel	519 000,00	
CENTRE CULTUREL ET DES CONGRES	Aménagement du Centre Culturel et des Congrès	10 000 000,00	10 000 000,00
PATRIMOINE CULTUREL	Honoraires Maitrise d'œuvre Eglise St Jacques le Majeur	50 000,00	50 000,00
CULTURE	Acquisition sculpture M. Werle - Coluche	32 000,00	172 000,00
	Cimaises pour salon de Montrouge	140 000,00	
STADES ET GYMNASES	Travaux de révision étanchéité terrasses gymnase Arnoux	35 000,00	1 038 000,00
	Traitement humidité sous-sol stade Maurice Arnoux	75 000,00	
	Travaux de confortation des carrières tribune stade J. Lezer et travaux consolidation terrain football	628 500,00	
	Honoraires Maitrise d'Œuvres et BET construction tribune stade J. Lezer et tribunes et vestiaires stade CAM	299 500,00	
CENTRES DE LOISIRS & VILLELOUVETTE	Acquisition et installation matériel de cuisine Centre de Villelouvre	260 000,00	1 255 000,00
	Travaux de réfection cuisine et réfectoire Centre de Villelouvre	600 000,00	
	Travaux château de Villelouvre	395 000,00	
CENTRE DE SANTE	Complément pour travaux extension Centre de Santé (y compris déménagement)	400 000,00	400 000,00
CRECHES	Travaux de changement fenêtres et blocs portes crèche S. Candas	38 550,00	238 550,00
	travaux de rénovation étanchéité crèche Anne de Gaulle	70 000,00	
	Réhabilitation Halte Garderie en multi accueil	50 000,00	
	Création crèche Jules Guesde	80 000,00	
PARC PRIVE DE LA VILLE	travaux divers lors de mouvements des locataires parc privé	42 400,00	42 400,00
ORDURES MENAGERES	Acquisition de bacs O.M.	50 000,00	50 000,00
PROPRETE URBAINE	Acquisition laveuse voirie	85 000,00	145 000,00
	Acquisition mini benne à O.M. pour voies étroites	60 000,00	
ECLAIRAGE PUBLIC	Remplacement de candélabres accidentés	75 000,00	225 000,00

	Réfection éclairage public L. Rolland	150 000,00	
AMENAGEMENT URBAIN	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	150 000,00	150 000,00
EQUIPEMENTS DE VOIRIE	Acquisition de corbeilles de voirie	15 000,00	100 000,00
	Acquisition de mobiliers urbains	30 000,00	
	Acquisition de panneaux de signalisation	25 000,00	
	Bandes podotactiles	15 000,00	
	remplacement de feux tricolores	15 000,00	
VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	Aménagement voirie rue du Poitou	480 000,00	985 550,00
	Création de passages piétons surélevés	80 000,00	
	Elargissement trottoir rue Molière	120 000,00	
	Enfouissement des réseaux aériens	35 000,00	
	Réfection de chaussée (François Ory...)	200 000,00	
	bacs d'orangerie et arbres	50 550,00	
	travaux fosses d'arbres rue Marcel Sembat	20 000,00	
STATIONNEMENT	Bornes minutes et horodateurs	65 000,00	65 000,00
ESPACES VERTS URBAINS	Acquisition de mobiliers urbains divers pour les espaces verts	22 000,00	122 500,00
	Réaménagement aire de jeux square République	61 000,00	
	Acquisition de véhicule (Kangoo, Clios et scooter) service espaces verts	39 500,00	
INTERVENTION ECONOMIQUE	Préemption fonds de commerces	335 000,00	335 000,00

Ce budget a trois caractéristiques :

- Il nous permet d'afficher la santé financière de notre collectivité, laquelle doit peu au hasard mais bien davantage à la politique budgétaire et de gestion de la dette menée depuis de nombreuses années.
- la ville maintient et développe une action de solidarité très forte renforçant ainsi son rôle central dans le lien social de ses concitoyens
- Enfin, notre ville investit à un haut niveau, elle prépare son avenir et celui de ses enfants par la réalisation d'équipements de qualité nécessaires au bien-être de notre population.

Mme ROBINEAU n'est pas convaincue par cette présentation du budget, marqué par les choix gouvernementaux. Mme ROBINEAU ne va pas dans le sens de l'éditorial du dernier Montrouge Magazine, où le Maire évoque le fait que le nouveau système lié à la suppression de la taxe professionnelle est finalement profitable à Montrouge et devrait lui permettre d'améliorer ses ressources dans les années à venir. En effet, pour Mme ROBINEAU cette réforme vise à réduire les dépenses au détriment de la réponse aux besoins des populations et ce afin de répondre à la logique de la politique européenne. Elle estime aussi que la taxe professionnelle a été supprimée pour réduire la part des impôts payés par les entreprises au détriment des ménages. Cette réforme n'est pas non plus, selon elle, faite pour favoriser l'autonomie fiscale des collectivités puisque le taux de la cotisation sur la valeur ajoutée est fixé par l'Etat et l'argent manquant est récupéré par une augmentation des impôts (ce n'est pas le cas à Montrouge) ou le versement au Fonds national de garantie individuelle des ressources (8 millions sont ainsi ponctionnés sur le budget de la ville). Mme ROBINEAU

souligne également le gel des dotations d'Etat pour trois ans à partir de 2011 et la réduction de la DGF de 0,6% en 2011. Pour Mme ROBINEAU, c'est un budget sans aucune ambition, hormis le centre culturel et des congrès qui représente 10 millions d'euros sur 19 millions de dépenses d'équipement brut. Ainsi, il manque toujours dans ce budget, la construction d'école alors que celle de la Porte de Montrouge a été depuis longtemps annoncée et de logements sociaux, alors qu'il y a 3000 demandeurs de logements et près de 40 000€ affectés au parc privé. Mme ROBINEAU a noté la construction d'une crèche dont elle demande la capacité et la date d'ouverture. Au final elle voit là un budget en diminution, avec la ponction de 8 millions d'euros, un budget marqué également par la réduction des prestations (restriction de l'accès aux centres de loisirs) et une augmentation des tarifs de 1,5% malgré la situation économique. Mme ROBINEAU demande pourquoi les opérations d'équipement pour l'accessibilité des handicapés est en diminution alors que dans son rapport annuel M. BOUCHEZ annonçait qu'il y avait encore fort à faire.

Le Maire explique à Mme ROBINEAU pourquoi la réforme de la Taxe Professionnelle et non sa suppression est bénéfique pour Montrouge : il rappelle qu'à l'origine la Taxe Professionnelle taxait la masse salariale, l'investissement et la partie valeur locative ; la réforme Strauss Kahn a supprimé la part salariale du calcul, il devenait donc contre productif en terme d'emploi de taxer l'investissement. La réforme actuelle permet un transfert des charges de TP des entreprises industrielles sur le tertiaire or, à Montrouge il y a essentiellement des entreprises du tertiaire et c'est en cela que le système est profitable à la ville. Le Maire convient que nous ne sommes pas certains des recettes annoncées mais la réforme engendre un boni pour la ville de 400 000 € et cela ne se fait pas au détriment des ménages mais résulte d'un transfert de l'investissement industriel vers le tertiaire.

Concernant le centre culturel et des congrès, le Maire rappelle que la ville a besoin d'un équipement culturel de qualité, d'où ce choix annoncé et défendu. Sur la question de l'école de la porte de Montrouge, le Maire précise que le dossier avance puisque le transfert du SAMU social a été acté et le permis pour le nouveau bâtiment déposé, ainsi dès que les travaux auront débuté, la ville pourra négocier avec le SAMU social la possibilité d'utiliser l'arrière du terrain pour commencer la construction de l'immeuble qui abritera cette école. Sur l'absence de logements sociaux, le Maire rappelle que ce n'est pas la ville qui construit mais Montrouge habitat et les bailleurs sociaux. Concernant les crédits affectés au parc privé, le Maire rappelle que la ville dispose d'un petit patrimoine, en particulier des logements situés dans des bâtiments publics et des opérations de portage. Le Maire conteste quelques points évoqués par Mme ROBINEAU, à savoir que le budget n'est pas en diminution, au contraire et qu'il n'y a pas de réduction de personnel prévue. Il précise que le budget accessibilité est en diminution parce qu'il y a un report des dépenses prévues en 2010, sur 2011.

Mme ROBINEAU estime que la TP est bel et bien supprimée et ajoute qu'avant les entreprises représentaient 53% de la fiscalité et les ménages 47%, maintenant c'est l'inverse, la réforme est donc faite pour faire payer moins les entreprises et davantage les ménages. Mme ROBINEAU conçoit que ce système est plus favorable pour Montrouge mais se demande si ce sera toujours le cas en 2012.

Le Maire invite Mme ROBINEAU à comparer la fiscalité en valeur absolue et elle constatera que les ménages ne sont pas davantage taxés avec cette réforme. Concernant la nouvelle crèche elle comptera 60 berceaux et son ouverture se fera au plus tôt.

M. BIREBENT explique que la politique menée n'est pas celle que son groupe souhaite et que les projets retenus ne sont pas ceux qu'il aurait privilégiés, regrettant ainsi la part importante du seul centre culturel et des congrès dans les investissements au détriment des services d'accueil des enfants. M. BIREBENT exprime l'inquiétude de son groupe sur la réforme de la TP et ses incidences à prévoir pour tous, c'est selon lui, un grave coup porté aux finances des collectivités territoriales qui perdent leur autonomie financière et deviennent dépendantes des dotations de l'Etat ainsi que de la conjoncture économique. Il estime par ailleurs qu'après des décennies de décentralisation l'Etat choisit une recentralisation et au vu

de la situation des finances publiques il est envisageable que l'Etat ne respectera pas ses promesses en matière de compensation. Les élus de la gauche à Montrouge soulignent la baisse des dotations de l'Etat et son désengagement, ayant pour conséquence l'augmentation de la part des impôts dans le total des recettes de la ville et un budget 2011 financé à plus de 13% par les usagers.

Le Maire répond que le centre culturel et des congrès n'empêche pas de faire d'autres investissements puisque sur 17 millions, seul 10 sont consacrés à cet équipement et le volume des investissements est tout à fait significatif. Le Maire ne revient pas sur la réforme de la TP et convient des incertitudes sur les promesses faites par l'Etat.

Mme DE PABLO ne revient pas sur les points développés par ses collègues auxquels elle adhère. Elle rappelle qu'elle souhaiterait que chaque équipement nouveau soit conçu en incluant la manière dont la maintenance de l'équipement pourra être conduite de façon économe : les plans, la configuration, l'efficacité énergétique devraient être analysés par un énergéticien, et les associations des usagers et des personnels consultées. Mme DE PABLO évoque l'arrivée de la norme RT 2012 qui agit sur les performances thermiques, la sécurité, la durabilité, les conditions d'exploitation des installations...et s'interroge sur sa prise en compte dans les chantiers en cours.

Le Maire répond qu'il faut effectivement s'interroger sur les coûts de fonctionnement et l'efficacité énergétique lors de la création d'un nouvel équipement. S'agissant des nouvelles réglementations thermiques le Maire précise que c'est la RT 2005 qui s'applique et bientôt la RT 2012 or s'agissant des constructions neuves la RT 2012 a été dépassée puisque l'on est en BBC, mais sur la rénovation, même lourde il est difficile de l'appliquer sur l'ensemble de l'édifice, cependant les matériaux utilisés répondent aux normes, de même que les parois vitrées, les systèmes de conditionnement d'air...

Mme DE PABLO demande pourquoi, rien n'est prévu pour les bâtiments neufs ou en construction sur Montrouge afin d'appliquer le RT 2012.

Le Maire répond que la ville a fait ces dernières années, essentiellement de la rénovation, concernant les bâtiments privés, lors du vote du PLU, la loi n'autorisait que l'inscription de recommandations maintenant cela a un peu changé, cependant les promoteurs vont plus loin puisqu'ils construisent tous ces dernières années en BBC, c'est même un de leur argument de vente.

M. TIMOTEO à la lecture des chiffres du rapport constate qu'en additionnant l'ensemble des taxes qui s'imposent aux entreprises on obtient 14 millions desquels il convient de retirer le FNGIR, ce qui donne environ 6 millions d'euros, or la TP rapportait 8 millions.

Le Maire lui précise qu'il n'a pas pris en compte les autres compensations et le transfert de fiscalité du département et de la région vers les communes.

Pour M. TIMOTEO, le transfert des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les ménages et les dotations imputées sur d'autres lignes font qu'au niveau des entreprises le calcul est déficitaire par rapport à 2010.

Le Maire invite M. TIMOTEO à regarder les recettes globales et il constatera que les recettes fiscales progressent de 400 000€.

M. TIMOTEO constate que la répartition aujourd'hui, au budget, se fait avec une part plus importante des ménages et même si le volume de recettes est plus important, ce volume est supporté plus par les ménages que les entreprises.

Le Maire rappelle qu'à taux constants, comme à Montrouge, les ménages ne payeront pas plus et leur fiscalité n'augmentera pas, c'est le plus important.

M. TIMOTEO attache, lui, de l'importance au fait que les taxes ménages soient plus importantes dans le volume des recettes.

Le Maire s'attache lui à la non augmentation de la fiscalité des ménages.

M. MOULY constate une baisse des dépenses de fonctionnement pour le secteur jeunesse et sport et des dépenses d'investissement réduites à peau de chagrin en dehors du centre culturel et des congrès.

Le Maire précise qu'en 2011 sont inscrits les frais d'études pour le stade Jean Lezer, ce qui

annonce l'inscription en 2012 des frais de construction de la tribune pour un budget estimé à ce jour à 2 millions d'euros. D'une année sur l'autre la répartition des investissements par secteur varie.

M. MOULY a calculé qu'en 2010 les dépenses de fonctionnement pour le secteur jeunesse et sport représentaient 11,49%, contre seulement 10,21% en 2011.

Le Maire explique à M. MOULY que son raisonnement est faux et qu'il faut raisonner en volume, les calculs en pourcentage ne peuvent être faits qu'en retirant du budget le FNGIR.

Mme DE PABLO demande ce qu'est l'éco pâturage de Villelouvette.

Mme GIBERT explique que cet éco pâturage vise deux objectifs, le premier en relation avec le développement durable, par l'introduction d'animaux qui vont brouter une partie du domaine permettant ainsi de réduire les tontes et de relancer la biodiversité et un second objectif qui est une animation pédagogique à l'attention des jeunes fréquentant ce centre. Les animations porteront sur les animaux (vaches et moutons) mais sera également restaurer le verger pour faire des animations autour de la pomme et de la châtaignes, et seront installées des ruches pour un travail sur le miel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	15 968 445,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 500 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
014	Atténuation de produits	10 729 122,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
65	Autres charges de gestion courante	3 986 062,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
66	Charges financières	1 092 854,18	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
67	Charges exceptionnelles	214 268,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
023	Virement à la section d'investissement	2 364 730,07	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
042	Opération d'ordre transfert entre section	3 158 449,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	77 013 930,25	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Produits des services, du domaine	9 093 358,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE

73	Impôts et taxes	44 148 305,09	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
74	Dotations, subventions, participations	22 140 175,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
75	Autres produits de gestion courante	774 305,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
76	Produits financiers	15 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
77	Produits exceptionnels	350 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
013	Atténuations de charges	360 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
042	Opération d'ordre transfert entre section	132 787,16	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	77 013 930,25	

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 310,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
16	Emprunts et dettes assimilées	13 415 995,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
20	Immobilisations incorporelles	805 040,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
204	Subventions d'équipement versées	170 428,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
21	Immobilisations corporelles	4 442 638,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
23	Immobilisations en cours	3 412 265,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
27	Autres immobilisations financières	23 700,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10915	Réhabilitation stade Jean Lezer	658 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL

			ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10919	Réhabilitation du Centre Municipal de Santé	400 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10922	Aménagement Centre Culturel et de Congrès	10 000 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10929	Aménagement place Cresp	179 468,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10935	Réhabilitation Eglise St Jacques	50 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10937	Accessibilité handicapés	150 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10940	Extension/réhabilitation groupe scolaire Renaudel	519 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10942	Réaménagement Centre de Loisirs de Villelouvette	860 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10944	Réaménagement garage/mini-déchetterie	150 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10946	Réhabilitation château de Villelouvette	395 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10947	Création d'une crèche Jules Guesde	80 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10948	Réhabilitation/transformation halte garderie en multi-accueil	50 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10949	Réhabilitation cuisine école Briand	50 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
040	Opération d'ordre transfert entre section	132 787,16	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
041	Opérations patrimoniales	25 035 025,71	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	60 981 656,87	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 467 000,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL

			ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 513 866,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
13	Subventions d'investissement	748 270,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
16	Emprunts et dettes assimilées	23 595 916,09	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
27	Autres immobilisations financières	98 400,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
021	Virement de la section de fonctionnement	2 364 730,07	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
040	Opération d'ordre transfert entre section	3 158 449,00	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
041	Opérations patrimoniales	25 035 025,71	ADOPTE A LA MAJORITE ABSTENTION DE M. BRANAA VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET VERT ET DU GROUPE COMMUNISTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	60 981 656,87	

4 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2011

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-25

Le budget primitif 2011, voté à cette séance, implique une fiscalité directe de 30 535 K€ pour son équilibre (dont 3 041 K€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Le Conseil Municipal est donc appelé à déterminer, comme chaque année à cette période, les taux communaux de la fiscalité directe locale, et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ce vote intervient cette année dans le contexte d'une réforme profonde de la fiscalité territoriale, dont nous avons explicité les détails lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire du 16 mars dernier. Rappelons que celle-ci a pour but de supprimer de l'assiette de la Taxe Professionnelle la part correspondant à la valeur des équipements et biens mobiliers des entreprises, afin d'en réduire l'impact néfaste sur les investissements privés.

La Taxe Professionnelle proprement dite se voit donc remplacée par la CET (Contribution Economique Territoriale), elle-même composée de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Le taux de la CVAE étant fixé par la loi de finances, c'est donc sur le taux de la CFE que nous sommes amenés à délibérer.

Comme son nom l'indique, la CFE s'appuie uniquement sur la valeur foncière des entreprises, ce qui correspond aux bases déjà existantes de la TP pour la partie hors Equipements et Biens Mobiliers. Son taux de référence est égal à celui que nous avons voté pour la Taxe Professionnelle en 2010 (déjà nommé « taux relais de CFE » dans la

délibération que nous avons votée), auquel s'ajoutent les taux départemental et régional, avec application de coefficients correctifs destinés à prendre en compte certains aménagements décidés par l'Etat (suppression de l'abattement de 16%, et transfert d'une quote-part des frais de gestion de recouvrement de la TP). Au terme de ce calcul, le taux de référence de CFE pour notre commune s'élève à 17,92%. Il est obtenu sans changement du taux communal voté en 2010. Son niveau important provient du transfert de fiscalité du département et de la région vers les communes.

Par ailleurs, afin de compenser en partie le manque à gagner dû à la suppression d'une part de la TP tout en préservant l'autonomie fiscale des collectivités, la réforme prévoit la réallocation des taxes ménages (TH, FB et FNB) entre les niveaux de collectivités. C'est ainsi que :

- La part départementale de la Taxe d'Habitation revient intégralement aux communes. Le taux de référence 2011 de la Taxe d'Habitation se calcule donc en ajoutant au taux communal le taux départemental, corrigé d'une fraction revenant à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge, et d'un coefficient destiné à prendre en compte le transfert de frais de gestion autrefois perçus par l'Etat. Ceci porte notre taux de référence communal de TH à 17,13%. La différence par rapport au taux communal voté l'an passé (10,96%) correspond donc bien à un transfert de fiscalité vers la commune, et ne génère en aucun cas une charge nouvelle pour le contribuable.

- Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties se voit appliquer un coefficient correctif de 1,0485%, correspondant au transfert vers la commune d'une partie des frais de gestion autrefois perçus par l'Etat. Ceci porte le taux de référence de FNB à 7,72%. Là encore, il n'y a pas de charge nouvelle pour les administrés.

- Le taux de Foncier Bâti n'est pas affecté par la réforme, son niveau de référence est donc équivalent au taux voté par la ville l'an passé, soit 8,36%.

Les bases à la disposition de la ville sont, comme chaque année à cette date, prévisionnelles. Nous pouvons cependant miser sur le fait qu'elles seront le reflet relativement fidèle des bases définitives.

Les bases de la fiscalité directe locale de Montrouge en 2011 (En €):

Taxe d'Habitation 83 286 000

Taxe Foncière sur les propriétés bâties 99 200 000

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 144 300

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 99 712 572

Cotisation Foncière des Entreprises 27 470 000

Les bases fiscales permettent de dégager un produit à taux constants de 27 494 K€ (hors CVAE et ordures ménagères).

Les bases de taxe d'habitation sont en légère hausse en 2011, avec une évolution de +3,44%. La progression est plus marquée sur les bases du Foncier Bâti, qui augmentent pour leur part de +4,85%. Cette hausse se répercutera également sur le produit de la TEOM, qui dépend du même référentiel que le Foncier Bâti. La taxe sur le Foncier Non Bâti est en revanche en très légère baisse, mais cela ne présente qu'un impact très limité, compte tenu de son faible volume. Une fois intégré le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3 041 K€, toujours à taux constant), le produit total de fiscalité directe attendu pour 2011 s'élève à 30 535 K€.

Pour atteindre le produit nécessaire à l'équilibre du budget de 28 275 K€ (hors TEOM), les taux communaux de la fiscalité directe resteront donc constants en 2011, je vous propose donc de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 17,13%

- Taxe foncière (bâti) : 8,36%

- Taxe foncière (non bâti) : 7,72%
- Cotisation foncière des entreprises : 17,92%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3,05%

M. DROUET estime que les taux auraient pu être baissés, son groupe s'abstiendra donc. Le Maire rappelle les inquiétudes de Mme ROBINEAU pour les finances des communes en 2012, il serait donc imprudent de baisser les taux si la ville devait faire face à des déconvenues en 2012.

M. TIMOTEO note que les taux ne varient pas dans un contexte un peu difficile, c'est une bonne chose pour les Montrougiens., mais le vote des taux étant lié au vote du budget que son groupe n'a pas voté, il s'abstiendra.

Adopté à l'unanimité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert du groupe communiste et de M. BRANAA

5 - Syndicat du cimetière intercommunal de Chevilly Larue - vote des impositions annuelles complémentaires pour l'année 2011

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2011-26

Par délibération du 6 novembre 1974, le Conseil d'Administration du Cimetière Intercommunal de CHEVILLY LARUE, dont fait partie la ville de Montrouge, a décidé que les participations des communes adhérentes aux frais de fonctionnement de l'organisme feraient l'objet de recouvrement d'impositions directes locales.

Le montant total de l'imposition à recouvrer par le syndicat au titre de l'exercice 2011 s'élève à 719 750€.

En 2010, la Ville de Montrouge a procédé à deux inhumations dans ce cimetière, le montant lui incombant au titre des inhumations s'élève donc à :

- 60% du total de l'imposition prévue soit : 431 850€
- Proportionnellement au nombre d'inhumations (139) soit : 6 213,67€

La part de la Commune au titre des emplacements réservés se calcule de la façon suivante :

- 40% du total de l'imposition prévue soit : $719\,750\text{ €} \times 40\% = 287\,900\text{ €}$
- somme proratisée en fonction du nombre total d'emplacements réservés aux Montrougiens (15% des places réservées) : $287\,900\text{ €} \times 15\% = 43\,185.00\text{ €}$.

La part d'imposition affectée à la commune de Montrouge s'établit donc à : $6\,213.67\text{ €} + 43\,185.00\text{ €} = 49\,398,67\text{ €}$

Je vous remercie de fixer à 49 398,67 € le montant des contributions directes à recouvrer au titre de l'exercice 2011 sur les contributions de la Ville de Montrouge pour le compte du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

1 - Institut Régional du travail Social Ile-de-France - Convention de partenariat relative à la formation des éducateurs de jeunes enfants

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-27

La ville a ouvert à ce jour quinze établissements de la petite enfance (crèches collectives, jardins d'enfants, halte-garderie et multi-accueil). Pour fonctionner, ces établissements

comprennent des équipes pluridisciplinaires composées notamment d'éducatrices de jeunes enfants.

Or depuis quelques années, le service petite enfance rencontre des difficultés pour recruter des éducatrices de jeunes enfants, principalement pour les postes à pourvoir en crèches collectives.

Pour remédier à ce problème je vous propose, comme nous l'avons fait pour le recrutement des auxiliaires de puériculture ; de passer une convention de partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social Ile-de-France par laquelle la ville s'engage à prendre en charge à compter de l'année 2011 les frais d'études d'un élève sous réserve de son recrutement après obtention du diplôme et en contrepartie d'une obligation de servir de trois ans .

La durée des études est de trois ans pour un coût de 18 015 euros, les premiers recrutements ne pourront donc intervenir qu'en 2014.

Je vous remercie d'accepter les termes de la convention et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

2 - Service Jeunesse - Augmentation des heures de vacances annuelles accordées à l'espace jeunes Michel Saint-Martin pour le point information jeunesse

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-28

Par délibération du 24 juin 2009 vous avez créé les heures de vacances nécessaires au fonctionnement des ateliers spécifiques de l'espace jeunes Michel Saint-Martin dont le point information jeunesse.

Le nombre d'heures annuel accordé à cet atelier est actuellement de 900, or ce temps annuel se révèle aujourd'hui insuffisant pour mener à bien les projets actuellement confiés :

- L'information et le recensement des volontaires du service civique
- La mise en place d'une bourse permis de conduire
- La bourse d'échanges baby-sitting
- Les forums débats...

Je vous propose donc de prévoir une augmentation de 400 heures annuelles, le montant total des heures annuelles accordé au point information jeunesse passera donc à 1300 heures.

Je vous remercie de créer ces vacances.

Adopté à l'unanimité

3 - Créations d'emplois saisonniers pour les services de la ville

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-29

Comme chaque année, pour assurer la continuité du service, la ville doit recruter du personnel saisonnier afin de pallier l'absence des agents bénéficiant de leurs congés annuels.

D'autre part les services enseignement, jeunesse-prévention et sports recrutent un nombre important de personnel pour assurer l'accueil des enfants pendant le temps extra-scolaire, compte tenu de l'ouverture à temps plein des centres de loisirs pendant la période d'été.

Il convient donc de créer en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26.01.1984

modifiée les emplois saisonniers suivants.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 8 emplois d'adjoint administratif 2^{ème} classe

MÉDIATHÈQUE : 3 emplois d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe

ENSEIGNEMENT : 20 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe (entretien et gardiennage)

MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES : 6 emplois d'agent social 2^{ème} classe

ESPACES VERTS : 4 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe

PROPRETÉ : 6 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe

AQUAPOL : 4 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe et 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives (maîtres –nageurs)

Les candidats recrutés pour occuper ces emplois saisonniers percevront une rémunération fixée par rapport au 1^e échelon de l'échelle indiciaire correspondant au grade de recrutement.

A cette rémunération s'ajoutera le versement de 1/10^{ème} correspondant au paiement des congés payés.

Pour le fonctionnement des services enseignement, jeunesse-prévention et sports (activités péri et extra scolaires) il convient de créer les emplois suivants :

- 100 emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- 6 emplois d'adjoint d'animation 1^{ère} classe
- 20 emplois d'animateur
- 6 emplois de conseiller des activités physiques et sportives

Les candidats recrutés pour exercer l'accueil des enfants pendant les temps péri-scolaires et extra-scolaires seront rémunérés selon les taux fixés par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2001.

Je vous demande d'approuver la création de ces 185 emplois saisonniers.

Adopté à l'unanimité

4 - Contrat de mission du contrôleur de gestion - conditions d'emploi

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-30

Depuis 2008 la ville s'est dotée d'un contrôleur de gestion qui est principalement chargé :

- d'élaborer des outils d'information pour le Directeur Général des Services et les élus
- mettre en place dans les services des instruments de suivi et de mesure de l'activité tant quantitatif que qualitatif
- vérifier la cohérence entre les objectifs poursuivis, les résultats obtenus, les moyens mis en œuvre et les procédures utilisées
- amplifier la diffusion d'une culture de gestion pour notre administration
- permettre l'évaluation des politiques sectorielles et aider aux décisions les concernant.

Le contrat de notre contrôleur de gestion arrive à expiration le 31 mai prochain et il sera renouvelé pour trois ans à compter du 1er juin 2011.

Depuis trois ans le cadre recruté pour exercer les fonctions décrites ci-dessus répond aux objectifs fixés par la ville en matière de contrôle de gestion, et sachant qu'il a également développé des missions de conseil auprès des responsables de service, je vous propose de réévaluer sa rémunération à compter du 1er juin 2011 date du renouvellement de son contrat.

A compter de cette date, la rémunération du contrôleur de gestion sera basée sur l'indice brut 588, majoré 496 correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant à ce grade.

Je vous remercie d'approuver la rémunération proposée.

Adopté à l'unanimité

5 - Centre municipal de santé - augmentation des vacations horaires de cardiologie

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-31

Les vacations de cardiologie dispensées au centre municipal de santé sont au nombre de sept soit 14 heures hebdomadaires, assurées par un seul praticien. Or ce dernier souhaite réduire son activité d'une vacation ? soit trois heures hebdomadaires.

Afin de ne pas perdre ce temps accordé aux patients dans cette spécialité recherchée, je vous propose de créer une demi-vacation supplémentaire soit une heure hebdomadaire. La création de ce temps supplémentaire facilitera le recrutement d'un deuxième praticien puisque nous pourrons lui confier deux vacations complètes soit 4 heures hebdomadaires.

Ainsi le nombre total des vacations hebdomadaires passera à compter du 1er mai 2011 à sept et demi soit un total de 15 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Marché de travaux 'réalisation du Centre Culturel et des Congrès' - Avenant n°2 au lot 1 'tous corps d'état'

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-32

Par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée le 18 novembre 2002 et notifiée le 06 décembre 2002, la Ville de Montrouge a confié à la SEM 92 la transformation de son centre administratif en centre culturel et des congrès.

Par marché notifié le 21 juillet 2009 à l'issue d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du code des Marchés Publics, la SEM 92 a confié au groupement d'entreprises composé des sociétés FAYOLLE et FILS pour la prestation tous corps d'état sauf fluides/ AXEL pour la prestation d'électricité/ ALLARD pour la prestation plomberie-chauffage-ventilation, la réalisation des travaux, lot 1 tous corps d'état, de restructuration du centre culturel et des congrès de la ville de Montrouge.

Ce marché a été modifié par un avenant n°1 signé le 25 octobre 2010 et notifié le 28 octobre 2010 ayant pour objet l'augmentation de l'enveloppe financière suite à des travaux supplémentaires et l'allongement de la durée du marché.

Par courrier du 10 février 2011, la société FAYOLLE et FILS, mandataire du groupement, a informé la SEM 92 de la réception d'un courrier du 07 février 2011 de son cotraitant n°1 la société AXEL, dans lequel celui-ci annonce son désistement du groupement d'entreprises constitué en invoquant des raisons conjoncturelles.

En sa qualité de mandataire du groupement, la société FAYOLLE et FILS indique reprendre l'intégralité de l'engagement de son cotraitant AXEL et à cette fin propose l'agrément du sous-traitant SNEF, lot électricité courant fort et courant faible.

L'avenant qui vous est proposé a pour objet de modifier, d'une part la composition du groupement d'entreprises et d'autre part d'agréer le sous-traitant SNEF.

La Commission d'appel d'Offres a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant en séance du 21/03/2011. Il est demandé au Conseil municipal d'entériner la décision de la CAO et d'autoriser la SEM 92 à signer l'avenant n°2, au nom de la Ville de Montrouge comme le prévoit la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Mme ROBINEAU rappelle que son groupe est opposé à ce projet.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert et vote contre du groupe communiste

TRAVAUX

1 - Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Raymond Queneau - demande de subvention

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-33 et 2011-34

La ville de Montrouge souhaite mettre en place un système de production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de l'école Raymond QUENEAU (57 Avenue Henri Ginoux).

Les dispositions constructives projetées vous ont déjà été présentées lors d'une précédente délibération.

Ce projet entre dans le cadre de la démarche de développement durable de la ville et de la mise en place de son Agenda 21. La ville veut ainsi afficher son exemplarité en devenant producteur d'énergie renouvelable.

Le montant de l'opération est estimé à 155 836 € HT. Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés par l'ADEME, je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de tout autre organisme susceptible de subventionner un tel projet.

Adopté à l'unanimité

2 - Tribune du stade Jean Lezer - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et des demandes de subventions

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-35 et 2011-36

La ville de Montrouge souhaite reconstruire les tribunes du Stade Jean Lezer. Le projet consiste en la construction de tribunes et vestiaires, en lieu et place de celles démolies.

L'équipement projeté est constitué de trois niveaux accessibles au public : R-1, RDC, R+1 (le R+1 est le niveau bas des gradins), ainsi que les tribunes ou gradins à proprement parler. Les niveaux R-1, RDC, R+1 sont desservis par un ascenseur.

L'emprise du niveau R-1 est de 335m² environ et abrite la zone vestiaires et sanitaires de l'équipement.

Le RDC occupe une surface d'environ 355 m² et abrite les fonctions : accueil, club house, sanitaires publics, vestiaires arbitres, infirmerie et bureaux divers.

Le R+1 occupe environ 120 m² et abrite les locaux techniques et une buvette, ainsi que des terrasses extérieures.

Les gradins contiennent 384 places et 8 emplacements handicapés.

Le montant de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT (hors confortation des carrières,

estimée à 375 000 € HT).

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire, je vous remercie donc d'autoriser le Maire à déposer, au nom de la commune, le permis de construire relatif à ce projet et à signer tous documents s'y rapportant.

Par ailleurs, ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés, je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter toute collectivité et organisme en mesure d'accorder une subvention pour ce projet, et à signer toute pièce si rapportant.

Adopté à l'unanimité

3 - Audit énergétique sur les bâtiments communaux - demande de subvention

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-37 à 2011-39

Dans le cadre du vaste programme d'action pour le développement durable (mise en place d'un Agenda 21) et de la volonté de pérenniser le patrimoine bâti, la ville de Montrouge souhaiterait rendre les bâtiments communaux moins énergivores par le biais de prestations à caractère énergétique répartis selon un plan pluriannuel.

Cette mission qui portera sur 51 sites débutera par un diagnostic énergétique global permettant de définir un plan pluriannuel de prestations qui servira de point de départ aux différentes missions de maîtrise d'œuvre qui seront jugées nécessaires par les élus de la collectivité.

Le diagnostic énergétique est le préambule de cette mission. Ainsi, il sera déterminant qu'il soit exécuté de façon structurée sur chaque site pour qu'il soit exploitable dans sa globalité.

Il s'agira pour la ville :

- D'appréhender le niveau de consommations des bâtiments
- De disposer d'un programme d'actions hiérarchisées pour réduire les consommations d'énergie (via modification d'usage, prestations de niveaux d'investissements divers...)
- De se fixer des objectifs d'amélioration quantitatifs en termes d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO2.

Cet audit énergétique étant susceptible d'être subventionné par le Conseil Régional et l'ADEME, je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

4 - Réaménagement de la rue du Poitou - demande de subventions

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-40 et 2011-41

La ville souhaite réaliser des travaux de réaménagement de voirie, rue du Poitou et notamment de mise en sécurité des piétons par un élargissement des trottoirs.

Actuellement le stationnement est interdit côté pair de la rue du Poitou, et il existe quelques places de stationnement côté impair. Malgré le mobilier urbain mis en place, le stationnement urbain est fréquent des deux côtés de la rue. Le projet d'aménagement prévoit donc la création de places de stationnement encastrées.

Pour uniformiser les bordures de trottoirs, des bordures en granit vont être posées à la place de celle en béton et un passage piéton surélevé va être créé au deux angles de la rue. Des

arbres seront plantés.

Le projet concerne également la réfection complète de l'éclairage public (bilatéral).

Le montant estimé de l'opération s'élève à 480 000 € HT. Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés sur les fonds de la réserve parlementaire, je vous remercie d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention et de l'autoriser à solliciter toute collectivité ou organisme susceptible de subventionner ce projet.

M. DROUET demande combien il y aura de places de stationnement après travaux.

M. CARRE précise qu'il est prévu 22 places, une place handicapé et un emplacement livraison, aujourd'hui le stationnement est très anarchique.

Adopté à l'unanimité

5 - Réhabilitation et extension des vestiaires du CAM - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et des demandes de subventions

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-42 et 2011-43

Le Club Athlétique de Montrouge (CAM), situé au 40, avenue Marx Dormoy accueille le club de hockey sur gazon de Montrouge.

Actuellement, les vestiaires pour la zone du stade aérien de Hockey sur gazon sont situés dans des bâtiments modulaires type Algeco.

Cette situation n'est pas conforme à la réglementation imposée par la fédération aux clubs de Nationale 1, il est donc prévu la réhabilitation et l'extension du bâtiment en brique des anciens vestiaires (bâtiment D - près de la bulle des tennis).

La surface actuelle des bâtiments modulaires est de 110 m², le ratio surface/personne n'étant pas conforme, le nouveau projet prévoit d'augmenter le volume des différents locaux et de porter la surface totale des futurs vestiaires à 154 m².

Les locaux réhabilités et étendus seront composés des zones suivantes :

- un local technique pour la machinerie de la soufflerie de la bulle des tennis de 8 m².
- un local destiné au contrôle antidopage de 15 m²
- deux vestiaires collectifs comprenant : des vestiaires (25 m²), des douches collectives (15 m²), une zone arbitres (14 m²), des sanitaires, une zone de stockage (15 m²).

La surface totale de cet équipement sera donc de 154 m² Surface Hors Œuvre Nette soit une Surface Hors Œuvre Brut de 180 m².

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire, je vous remercie donc d'autoriser le Maire à le déposer, au nom de la commune et à signer tous documents s'y rapportant.

Par ailleurs, ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés, je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible, auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre organisme en mesure d'accorder une subvention, et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

6 - Domaine de Villelouvette - Autorisation donnée au Maire de faire des demandes de d'authorisations d'urbanisme et des demandes de subventions

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-44 à 2011-47

Le château de Villelouvette se situe au cœur d'un domaine, propriété de la ville de Montrouge depuis 1962, sur un terrain de 11 ha, à Egly (Essonne). Il a été construit en 1857 et dans le parc des dépendances furent construites en 1968 par l'architecte Jean Renaudie pour accueillir un centre aéré et une colonie de vacances :

Le château, d'une surface habitable estimée à 800 m² environ sur 3 niveaux plus un sous-sol, n'est plus utilisé depuis de nombreuses années.

Une remise en état des menuiseries a été effectuée par la régie, avec changement des vitres cassées, il y a trois ans environ.

Depuis fin 2010, le château sert de chantier-école pour les élèves du lycée professionnel Jean MONNET de Montrouge, qui effectuent des travaux de rénovation du bâtiment ainsi que l'alimentation en eau. Les élèves procèdent à une remise en état à l'identique et sans création de surface ni changement de l'aménagement intérieur du château, aussi ces travaux ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme.

En parallèle, l'alimentation électrique du château a été rétablie.

Des travaux plus lourds sont également envisagés :

- Une étude de diagnostic des planchers et de la charpente devra être réalisée afin d'évaluer précisément leur état et de définir en détail les travaux de confortation à faire. Cette étude fera l'objet d'une consultation d'entreprise.
- Une étude sur les fluides est également prévue afin de définir les principes de l'installation de chauffage à mettre en œuvre ultérieurement. Ceci permettra de réserver l'emplacement des futurs réseaux, de pré-dimensionner l'ensemble et d'envisager le type d'énergie la plus avantageuse.
- Par ailleurs des travaux de restauration du château qui touchent à la couverture et la façade sont envisagés

Le budget prévisionnel pour le château (études, étaitements, travaux de charpente, planchers, couverture) est estimé à 150 000 € TTC.

Les dépendances et donc le centre de loisirs nécessite lui aussi des travaux, il est envisagé :

- la restructuration de la cuisine avec notamment la création d'un self et d'un local laverie;
- la rénovation des sanitaires enfants et la création de sanitaires adaptés aux PMR côté adultes;
- la rénovation des vestiaires et sanitaires du personnel ainsi que des réserves froides et tempérées de la cuisine;
- le remplacement des menuiseries extérieures d'une partie du bâtiment

Je vous remercie donc d'autoriser le Maire à déposer, au nom de la commune, l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaire aux travaux envisagés sur le château et ses dépendances.

Par ailleurs, le Conseil Général de l'Essonne, apporte son soutien à la réalisation d'étude diagnostic sur le patrimoine bâti et des aides à la restauration du patrimoine bâti.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès du département et de toute collectivité ou organisme une demande de subvention pour les travaux envisagés.

M. BRANAA souhaiterait que les élus se rendent à Villelouvette, ce serait un encouragement pour les jeunes que le conseil municipal se déplace pour voir le travail qu'ils effectuent car ces jeunes étaient pour la plus part d'entre eux, des jeunes déstructurés quand ils sont arrivés et ils sortent grandis de cet établissement et avec un projet.

Le Maire fait remarquer à M. BRANAA qu'il n'apprécie pas l'utilisation du terme déstructuré pour qualifier les lycéens de Montrouge. Il ajoute que le mérite revient aussi à l'exécutif qui a été à l'initiative de ce projet avec le Rotary club.

Mme DE PABLO demande quelle sera la destination du château.

Le Maire répond que le château sera loué aux Montrougiens pour leurs fêtes de familles.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Don de bons valant abonnement multimédia et entrée à l'Aquapol, aux écoles

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-48

Comme chaque année, je vous propose de faire don aux écoles pour leur tombola ou leurs lots de kermesse, d'abonnement à notre médiathèque et d'entrées à l'Aquapol.

Il est ainsi proposé aux écoles qui en feraient la demande la dotation de bons permettant l'accès à ces structures.

Je vous propose d'attribuer :

- 50 abonnements multimédia à la médiathèque valable pour un enfant (4,30 €)
- 50 entrées à la piscine de l'Aquapol valable pour un enfant (2,05 €), et deux adultes (8,10 €)

Je vous remercie d'approuver le don de ces bons aux écoles montrougiennes sachant que cela n'aura aucune incidence comptable pour les régisseurs concernés.

Adopté à l'unanimité

2 - Centres de loisirs élémentaires - conditions d'accès

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-49

A l'heure actuelle, les conditions d'accès en centres de loisirs municipaux, pour les mercredis des périodes scolaires sont :

- Pour les centres de loisirs maternels : les parents doivent impérativement justifier d'une activité professionnelle (ou avoir trois enfants, ou être une famille monoparentale).
- Pour les centres de loisirs élémentaires : les parents ne doivent pas justifier d'une activité professionnelle.

Cette règle n'est pas applicable aux périodes de vacances scolaires, puisque les enfants dont les parents ne travaillent pas peuvent être accueillis en structures maternelles ou élémentaires.

Aujourd'hui, il s'avère souhaitable d'harmoniser les conditions d'accès aux structures, maternelles et élémentaires, afin :

- D'introduire une égalité entre les tranches d'âges
- D'améliorer le service rendu en répondant mieux aux demandes des Montrougiens exerçant une activité professionnelle.

Il s'agit ainsi d'accorder un égal accès en structure maternelle et élémentaire (pour les mercredis en période scolaire) en réservant une priorité aux familles dont les deux parents travaillent, aux familles monoparentales et aux familles de trois enfants et plus.

Bien entendu, toute demande particulière continuera d'être étudiée avec attention par les services.

Je vous propose de mettre en application cette harmonisation à compter de la rentrée 2011 et donc de modifier dans ce sens les documents d'inscription adressés aux familles lors de la campagne de fin d'année pour les réinscriptions et inscriptions 2011-2012.

Je vous remercie d'accepter cette modification du règlement des centres de loisirs municipaux, avec application à la rentrée scolaire 2011.

Pour Mme DE PABLO la notion de service public impose l'égal accès de tous aux services et par conséquent les mesures restrictives que cette délibération souhaite instaurer sont contraires à ce principe, en conséquence son groupe votera contre.

M. MOULY souligne que la commission consultative des centres de loisirs n'a pas été consultée sur ce projet.

Le Maire en convient.

Pour M. BIREBENT cette mesure vise moins à harmoniser les conditions d'accès au centre de loisirs qu'à introduire des restrictions sous couvert d'améliorer leur fonctionnement. Il voit dans cette délibération une diminution de l'offre face à une demande calculée au plus juste.

Il demande combien d'enfants sont concernés par cette mesure. Il propose en outre une harmonisation par le haut et une ouverture plus large de ce service apprécié par les familles.

Mme GASTAUD précise que 206 des enfants qui fréquentent le centre le mercredi ont un des parents qui ne travaille pas, parmi eux 177 ont fréquenté au moins une fois le centre le mercredi et 29 ne sont jamais venus. Elle ajoute qu'aucun enfant ne s'est vu refuser l'accès au centre de loisirs en revanche l'accueil ne se fait pas toujours dans la structure demandée en premier choix par les parents.

Mme ROBINEAU constate que l'on veut refuser l'accès aux enfants dont les parents ne travaillent pas, il s'agit là d'une réduction de prestation scandaleuse.

Le Maire répond qu'il s'agit de prioriser l'accès des uns sans le refuser aux autres. Par ailleurs les chiffres évoqués sont peut être erronés dans la mesure où à l'heure actuelle, à l'inscription il n'est pas demandé de justifier d'un emploi.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste,
Abstention de M. BRANAA

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Acquisition par la Ville de Montrouge de la sculpture dénommée 'A Coluche'

Rapporteur : Mme FAVRE

Délibération n°2011-50 et 2011-51

La commune de Montrouge a hébergé pendant de nombreuses années l'enfance de Michel Gérard Joseph Colucci, plus connu sous le nom de Coluche.

Décédé en 1986, la commune de Montrouge tient à rendre hommage à cet humoriste en lui dédiant une sculpture en bronze représentant l'incontournable salopette de ce dernier, réalisé par l'artiste sculpteur Guillaume Werle.

La sculpture d'une hauteur de 157 cm sera réalisée en bronze à la cire perdue, elle sera installée sur un piédestal de 120cm et placée au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue de la République.

Sa livraison est prévue pour le 1er juin 2011.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à signer le contrat d'achat de l'œuvre avec Monsieur Guillaume Werle qui fixe notamment le montant de la prestation à 32 000 € TTC.

Par ailleurs, la ville est en cours de négociation avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine afin d'obtenir une subvention pour ce projet, je vous remercie donc d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de cette collectivité.

M. DROUET explique que pour la forme son groupe s'abstiendra, en effet le projet a été porté à la connaissance des Montrougiens avant le vote du conseil.

Mme LEVERT demande où sera installée cette statue ;

Le Maire précise quelle sera installée devant le Rubeo Monte.

Adopté à l'unanimité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

2 - Achat d'œuvres d'art présentées à la vente aux enchères - Rectification

Rapporteur : Mme FAVRE

Délibération n°2011-52

La ville a organisé le 2 octobre dernier, une vente aux enchères permettant aux jeunes artistes du Salon de Montrouge d'entrer en contact avec des acheteurs pour la diffusion de leurs travaux. A cette occasion, la ville a souhaité elle-même participer à l'achat d'œuvres de façon à marquer son engagement dans cette opération.

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal a confirmé l'achat de 5 œuvres d'art dont celle de Ghizlène Chajai « Pas à Pas » - Dessin, encre, gouache, feutre, 48 X 36 cm. Par erreur il a été demandé au conseil municipal de confirmer l'achat de cette œuvre au prix de 150€ au lieu de 400€.

Je vous remercie donc de délibérer à nouveau sur cette question et d'approuver l'achat de l'œuvre « Pas à Pas' » de Ghizlène Chajai au prix de 400€.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1 - Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation - adhésion

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-53

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du commerce et de l'artisanat, la ville a engagé un vaste programme d'actions et de mise en place de partenariat. La ville est également très sensible au développement durable et au commerce innovant.

L'Association Centre-ville en Mouvement, créée en 2005 à l'initiative de parlementaires et d'élus locaux français de toutes sensibilités, mais aussi de hauts fonctionnaires, de chercheurs et de responsables de la vie économique, œuvre pour valoriser et décloisonner les actions de développement menées en faveur des centres-villes.

L'Association Centre Ville en Mouvement, grâce à son Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation, permet à ses adhérents de participer à un véritable réseau d'échanges et de partages entre collectivités. Les échanges portent sur les actions innovantes de dynamisation des centres-villes.

Ainsi, la ville de Montrouge, désireuse :

- d'être à la pointe de l'innovation,
- de bénéficier des avantages d'un réseau,
- de persévérer dans la construction d'un centre-ville durable, souhaite intégrer ce réseau.

Le montant de l'adhésion à compter de 1^{er} mai 2011 est fixé à 500 euros.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville de Montrouge au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation et d'accepter le paiement de la cotisation fixée annuellement par les instants de l'association.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme LASSERRE fait remarquer que l'on ne sait plus comment traverser le carrefour de la Libération quand on est piéton en raison des multiples travaux. Elle évoque également le fait que certains ralentisseurs sont dangereux car trop abrupts (avenue de la Marne par exemple), en les passant même au ralenti on accroche.

M. CARRE explique que les ralentisseurs sont normalisés mais il se propose de vérifier celui évoqué.

M. DROUET évoque la dangerosité du passage piéton Maurice Arnoux – Jean Jaurès, celui-ci ne se voit pas et les véhicules arrivent vite, il propose de mettre un ralentisseur.

Le Maire répond que c'est une voie départementale et que l'on ne peut mettre de ralentisseur à cause du bus, en revanche on peut étudier d'autres solutions.

M. CARRE précise que les services techniques étudient déjà la question à sa demande.

M. TIMOTEO demande au Maire ce qu'il entend faire face aux prévisions de carte scolaire et donc face aux fermetures de classe ou à une ouverture à Boileau alors qu'il n'y a pas de place.

Le Maire répond que l'Education Nationale fait ses prévisions sur la base des effectifs de décembre 2010 or les chiffres de la ville ne sont pas les mêmes à ce jour et évolueront jusqu'à la rentrée de septembre. Il rappelle que la ville a pour habitude d'aménager les secteurs scolaires pour éviter les fermetures. Le Maire va aussi directement à la rencontre de l'inspection pour négocier des situations difficiles.

M. TIMOTEO demande que lui soit communiqué les effectifs au 30 avril.

Cela sera fait après clôture de la campagne d'inscription lui répond le Maire.

Mme ROBINEAU demande ce qui c'est dit à la commission départementale sur l'intercommunalité qui s'est déjà plusieurs fois réunie.

Le Maire précise que la première réunion officielle s'est tenue ce jour, le Maire y a précisé que la communauté de communes Châtillon-Montrouge est très bien comme elle est.

La séance s'achève à 22h10mn
